

Séance du 28 mai 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Etcheto ; M. Bergé à Mme Aragon.

EXCUSEE : Mme Juzan.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Journées nationales de l'archéologie (19-21 juin 2015).

La 6^e édition des Journées nationales de l'archéologie se déroulera du vendredi 19 au dimanche 21 juin 2014. Ces journées seront l'occasion de familiariser le public de tous âges aux multiples facettes de l'archéologie.

Le musée Bonnat-Helleu s'associera à cet événement national en ouvrant exceptionnellement ses portes au public à l'occasion d'une conférence consacrée aux statuettes Tanagra de la collection Bonnat. Cette conférence sera donnée dans le patio du musée le dimanche 21 juin par madame Estelle Galbois, maître de conférences et directeur du département d'Histoire de l'art et Archéologie de l'université de Toulouse.

La Ville de Bayonne prendra en charge la rémunération de la conférencière pour un montant de 166,00 € bruts, ainsi que ses frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sur présentation des justificatifs.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions décrites ci-dessus dans le cadre de l'organisation des Journées nationales de l'archéologie 2015.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.